



INFOMAIRES

ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTÈRE ■ 1, rue Parmentier - 29200 BREST - Tél. 02 98 33 88 70 - Fax 02 98 33 88 71
Mel : amf29@wanadoo.fr - Site : www.amf29.asso.fr - En cas d'urgence : 06 30 36 44 49

Rétrospective

L'Agenda de l'association depuis le 12 décembre 2012 :

Décembre

Le 14, présence de Monsieur JONCOUR au lancement du club TGV Finistère - Quimper

Janvier

Le 9, participation du président de l'AMF 29 accompagné d'administrateurs et de la directrice, à la réunion organisée par la DASEN pour présenter la réforme des rythmes scolaires - Quimper

Le 10, participation du Président de l'AMF 29 à l'ouverture du séminaire du Groupe institutionnel jeunesse du Finistère - Pleyben

Le 11, participation de Monsieur JONCOUR à la remise de médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon Or, au Maire et au DGS de la ville de Roscoff

Le 17, présence du Président AMF 29 à la cérémonie des vœux du Président du CG 29 - Quimper

Les 18, 21 et 25, présence du Président, des administrateurs AMF 29 et de la directrice aux réunions de présentation du projet de décret sur les rythmes scolaires par l'IA 29

Le 24, présence du Président de l'AMF 29 à la cérémonie des vœux de Monsieur le Préfet - Quimper

Le 29, rencontre entre la directrice AMF 29 et le délégué de la fédération des centres sociaux de Bretagne - Brest

Février

Le 1^{er}, dans le cadre du service Formation des élus, rencontres de la directrice et Madame Mikaëlle ROUDAUT-CADIOU-UBO, avec des DGS, et les services du CDG 29 afin de préparer le programme Formation de la nouvelle mandature

Le 7, participation du Président à la réunion organisée par la direction régionale de La Poste sur «La nouvelle donne des finances locales, l'offre de financement du secteur public local» - Quimper

Le 8, rencontre de la directrice et Madame Mikaëlle ROUDAUT-CADIOU-UBO, et la responsable de l'antenne départementale du CNFPT, Madame GOULAOUIC - Brest

Le 12, participation de la directrice AMF 29 à la réunion trimestrielle des DAD à l'AMF Paris et au Conseil d'Administration de l'ANDAM (Association des DAD)

Le 14, participation du Président JONCOUR au Comité directeur de l'AMF Paris

Le 15, réunion des trésoriers AMF 29, accompagnés de la directrice, au cabinet CRK Conseil afin d'examiner le projet de bilan comptable exercice 2012 de l'AMF 29 - Brest

Le mot du Président

Rythmes scolaires, couverture sociale pour tous : Ces réformes qui impactent durablement les budgets communaux

Regardons de plus près les deux réformes qui ont suscité ces dernières semaines un nombre d'interpellations tout à fait inhabituel de l'AMF 29 :

D'un côté la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire, avec un double objectif : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous les enfants.

De l'autre, l'article 18 de la loi du 7 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2013 qui prévoit un élargissement de la couverture sociale des élus locaux, au nom de la justice sociale.

Intérêt de l'enfant ou amélioration du statut de l'élu, lequel d'entre-nous n'adhérerait pas sur le papier à des objectifs si louables ?

Si tout le monde s'accorde sur le fond, vos nombreuses interrogations témoignent des difficultés d'application.

Mais surtout la question qui se pose, pour l'ensemble des communes, s'annonce d'ordre budgétaire car la mesure est pérenne et les aides annoncées a priori ponctuelles.

Il en va de même pour la mise en place de la nouvelle couverture sociale avec un coût pour les collectivités territoriales et les EPCI estimé à 130 millions d'euros (DGCL). Ne pas avoir connaissance du cadre réglementaire de cette réforme, pourtant applicable dès le 1^{er} janvier 2013, n'a pas manqué de susciter vos réactions. Dès l'interpellation de communes s'inquiétant des augmentations vertigineuses anticipées par les logiciels de paie, nous avons saisi l'AMF Paris. Le réseau national a relayé toutes les interrogations de terrain auprès des services de l'Etat.

Au travers des situations personnelles exposées, je crains surtout que cette mesure onéreuse ne fasse a priori doublon pour beaucoup d'entre-nous, déjà affiliés. Et au-delà, je me pose la question des conséquences de cette affiliation, avec le sentiment que le maire face à son bulletin de paie devient un salarié de la commune comme un autre.

Une marge de manœuvre financière déjà ressentie comme réduite

Dans un contexte budgétaire déjà tendu, l'importance de ces charges nouvelles et imprévues interpelle. Je crois pouvoir dire aussi qu'elle «lasse» certains élus locaux, surtout ceux des petites communes rurales, qui craignent à la longue de ne plus pouvoir faire face.

Tous les maires participeront bien sûr à la mise en place de ces réformes légales, que ce soit la refondation de l'Ecole de la République ou tout autre enjeu d'intérêt général, mais des voix s'élèvent pour demander un temps de mise en place suffisant et surtout une application équitable de la règle de compensation financière lorsque des charges pérennes sont ainsi imposées.

Bien sincèrement,
Jean-René Joncour



Une inquiétude budgétaire, les petites communes rurales au 1^{er} rang

Sur nos 283 communes de la pointe Bretagne, plus de deux cents ont moins de 3 000 habitants. Pour celles qui ont des enfants scolarisés sur leur territoire, les interrogations techniques et juridiques sur les nouveaux rythmes scolaires ont été particulièrement nombreuses. Les réunions organisées par la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale du Finistère auront permis un échange constructif, toutefois peu facilité par la sortie tardive des textes précisant le dispositif.

Clin d'œil

Mariannes du Civisme : 3 communes finistériennes à l'honneur !

Guipavas, Plabennec et Ploudalmézeau viennent de recevoir une distinction à l'échelle nationale pour leur taux de participation élevé aux dernières élections législatives et présidentielles.



Depuis 2007, pour chaque consultation électorale au niveau national, la Fédération Nationale des Associations d'Anciens Maires et Adjointes de France (FAMAF) organise un concours de participation

électorale des communes de France et d'Outre-mer, intitulé «les Mariannes du Civisme». L'Association des Maires de France (AMF) soutient cette opération et collabore à sa mise en place.

Les calculs des taux de participation sont effectués pour toutes les communes, sans demande particulière de celles-ci. Les communes ayant obtenu les meilleurs taux de participation au niveau national sont honorées et reçoivent un trophée.

Aussi, à partir des résultats officiels des élections au niveau national, il est fait un classement des communes selon huit tranches définies par le nombre des inscrits sur les listes électorales.

Deux moyennes pour chaque commune sont alors calculées :

- une moyenne séparée pour chacune des élections (présidentielles et législatives),
- une moyenne des deux élections, moyenne sur laquelle sont faits les classements.

Le palmarès au niveau national est ainsi établi. Les communes lauréates de chaque catégorie (Marianne d'or) reçoivent une plaque en acier émaillée et les communes classées aux niveaux deux et trois (Marianne d'argent et de bronze), un diplôme.

Qu'en est-il dans le Finistère ?

Pour ce palmarès national 2012, trois communes finistériennes se sont distinguées parmi les 36 792 communes de métropole et d'outre-mer :

- Avec un taux de 80,27 %, Ploudalmézeau est Marianne d'or de la catégorie «3 501 à 10 000 habitants»
- Guipavas est 6^{ème} dans la tranche «10 001 à 20 000 habitants», avec un taux de 74,97 %
- Plabennec finit 10^{ème} avec un taux de 78,47 % (même catégorie que Ploudalmézeau)

Les trois autres départements bretons sont également représentés dans le classement des dix premières communes pour chaque strate de population, soit au total quinze communes bretonnes dont deux Mariannes d'or et une Marianne d'argent !

C. Blouët et FAMAF

Les infos en bref

Refonte en 2013 du site de l'AMF 29 pour un meilleur service aux adhérents



ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTÈRE ■ ■

Avec son espace «marchés publics» très utilisé (plus de 8 300 annonces depuis son lancement), le site de l'AMF 29 enregistre un nombre de connexions en hausse constante, de l'ordre de 12 000 chaque mois. Toutefois, dix ans après sa création, il s'affiche obsolète dans sa présentation et peu ergonomique.

Comme annoncé lors de la dernière Assemblée générale, il sera l'objet d'une refonte en 2013 :

Vous êtes utilisateur de cet outil ? Nous vous invitons à nous faire part de toutes vos suggestions, avis, améliorations !

Contact : c.blouet-amf29@wanadoo.fr

Un doublé peu courant du côté des distinctions !

Si les remises de médailles ne sont pas exceptionnelles pour les acteurs de la vie publique, celle effectuée par Monsieur le sous-préfet de Morlaix le 11 janvier dernier peut être soulignée :

Remise de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon Or, à Monsieur Joseph SÉITÉ, Maire de Roscoff ainsi qu'à Monsieur Eric HENNEBAUX, Directeur général des services de ladite commune. Un joli doublé auquel a assisté le Président de l'AMF 29.



À votre agenda (invitations à suivre avec horaires et lieux exacts) :

- **Rencontre départementale AMF 29 - Agence de l'eau Loire-Bretagne** délégation régionale : le **mardi 19 mars** à 13h30, à Châteaulin, afin de présenter les dispositifs du 10^e programme d'aides financières 2013-2018 de l'Agence de l'eau (Cf. Dossier)
- Communes alimentées en gaz : **Rencontres GrDF** (matinées) les **4 avril à Ploudaniel et 11 avril à Landrévarzec** : actualités départementales, zoom sur le pacte électrique breton, focus sur le gaz naturel au service des bâtiments tertiaires des collectivités locales.
- **Assemblée générale ordinaire de l'AMF 29** : le vendredi 11 octobre à 16h30 à Châteaulin
- **Congrès national des Maires de France** : les 19, 20, 21 novembre 2013 à Paris

Les conventions de coordination en matière de police municipale : nouvelles modalités

La signature d'une convention communale ou intercommunale est une condition nécessaire à l'armement des agents de police municipale et à leur travail de nuit entre 23 heures et 6 heures.

La circulaire du ministre de l'intérieur du 30 janvier 2013 précise les conditions dans lesquelles de nouvelles conventions de coordination peuvent être conclues localement entre les maires (ou président d'un EPCI s'il s'agit d'une convention intercommunale), et le préfet, après avis du procureur de la République.



alors que par le passé la reconduction tacite était admise,

Les principales évolutions par rapport au dispositif antérieur :

- les nouvelles conventions doivent être précédées d'un état des lieux établi à partir d'un diagnostic local de sécurité récent réalisé par les forces de l'Etat, prenant appui, le cas échéant, sur les travaux du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance,
- d'une durée de trois ans au lieu de cinq ans, ces conventions sont reconductibles pour la même durée par voie expresse,

- les conventions comportent, au choix des signataires, la possibilité de mettre en œuvre une coopération opérationnelle renforcée avec les forces de sécurité de l'Etat, notamment dans les domaines du partage des informations, de la vidéo-protection, de la communication opérationnelle et de la formation au profit de la police municipale,
- elles doivent prévoir une disposition mentionnant que la mise en œuvre de cette convention sera examinée par une mission d'évaluation associant l'inspection générale de l'administration du ministère de l'intérieur et l'association des maires de France.

Référence réglementaire :

article R 2212-1 du CGCT, modifié par le décret n° 2012-2 du 2 janvier 2012 et ses deux conventions-types en annexes

En direct avec le Conseil Général

Renforcer la territorialisation des politiques du Département dans le domaine des équipements culturels, sportifs et socio-culturels

Le Conseil général aide les communes et les intercommunalités à se doter d'équipements culturels, sportifs et socioculturels qui participent à l'aménagement du territoire, à l'attractivité et à la qualité du cadre de vie du Finistère.

Afin d'adapter les politiques départementales aux besoins des territoires, le Conseil général a décidé, lors de sa séance du 25 janvier 2013, de financer les équipements culturels, sportifs et socioculturels dans le cadre des contrats de territoire à compter du 1^{er} juillet 2013.

Le Conseil général entend ainsi renforcer la territorialisation de ses politiques et invite les élus locaux à partager leurs projets au niveau intercommunal dans une vision globale et collective des enjeux, sans imposer pour autant une maîtrise d'ouvrage intercommunale. Il distinguera ainsi les projets structurants inscrits au contrat de territoire et les projets locaux, qui émergeront à une dotation prévue dans chaque contrat et dont la répartition devra faire l'objet d'une discussion à l'échelon intercommunal.



Cette démarche s'inscrit dans la volonté du Conseil général d'adapter son soutien aux spécificités de chaque territoire. Une attention particulière continuera d'être portée aux petites communes dans leurs projets, dont l'intérêt en matière d'équilibre du territoire rural est essentiel.

La Caisse des dépôts aide les collectivités à répondre aux enjeux du vieillissement et de la dépendance.

Elle peut accompagner les projets de construction, de rénovation ou de restructuration d'EHPAD éligibles à l'aide sociale en accordant des prêts ou en apportant une partie des fonds propres nécessaires à ces opérations.

Rémi HEURLIN, votre interlocuteur
Tél : 02 23 35 55 90 ou remi.heurlin@caissedesdepots.fr

Centre d'Affaires du Port
6, rue de Porstrein - 29200 BREST



Budgets de France et de Bretagne : l'emploi d'abord

Par Richard Ferrand, Député du Finistère, Conseiller régional de Bretagne.



Les budgets de l'État et de la Région Bretagne pour 2013 révèlent la mobilisation commune pour répondre au principal défi : la lutte contre le chômage et le renforcement de l'action publique pour la création d'emplois.

Pour l'État : la création de 150 000 emplois d'avenir et la mise en place du contrat de génération permettant la solidarité entre les

générations et la transmission de savoir-faire entre salariés expérimentés et plus jeunes, ont été votées par la majorité parlementaire. L'objectif est double : dans le premier cas, « mettre le pied à l'étrier » à des jeunes gens pour qu'ils accèdent au monde du travail ; dans le second cas, favoriser la transmission et l'insertion professionnelle dans des conditions optimales, y compris pour l'entreprise.

Dans le cadre budgétaire contraint lié au poids de la dette, l'éducation et la restauration de la compétitivité des entreprises trouvent toute leur place. L'enjeu est bien sûr de recréer un climat de confiance, de stabilité, nécessaire pour susciter investissements et créations d'emplois.

Fondamentales sont aussi la préservation et la modernisation de nos filières industrielles, agricoles et agro-alimentaires, aux prises à la compétition mondialisée, chaque jour plus dure. Résister, moderniser et reconquérir des marchés sont les impératifs de toutes nos industries dont l'évolution concerne très concrètement la vie de toutes nos communes et de tous nos concitoyens.

Ce cap a été fixé par le Président de la République. Le Gouvernement et la majorité agissent fidèlement à cette feuille de route.

Ainsi, simultanément à l'action de l'État, le Conseil régional vient d'adopter un budget de 1,3 milliard, portant ses investissements à un niveau jamais atteint, à 578 millions d'euros. Sur la période 2013-2018, le seuil des 3 milliards d'investissements sera quasiment atteint... contre 2 sur les années 2007-2012.

Cette croissance historique s'explique essentiellement par les investissements sur Bretagne à Grande Vitesse Nord et Sud, la mise à deux fois deux voies de la RN 164 dont la Région finance 50 %, les infrastructures liées au très haut débit, les créations de lieux de formation, la modernisation des ports ou encore le soutien à la transition énergétique.

Mais la force de frappe budgétaire régionale s'explique surtout par un niveau d'endettement régional le plus bas de France et des dépenses de fonctionnement très maîtrisées.

La Bretagne ne subira pas passivement le cycle récessif européen et contribuera, à hauteur de ses moyens et partout sur notre territoire, à le contrer. Nos entreprises trouveront, dans la commande publique régionale, des marchés pour des emplois.

L'État et la Région, par la maîtrise de leurs choix, peuvent, sinon inverser la conjoncture internationale, *a minima* amoindrir ses effets, ici, chez nous.

Avec 38 % du budget régional, l'éducation et la formation professionnelle dépassent la barre des 500 M€ : elles restent le premier poste de l'intervention régionale, avec une priorité notamment donnée aux jeunes et à un accès à une qualification.

Ainsi, 1600 jeunes de moins de 26 ans bénéficieront dans ce cadre d'un accompagnement personnalisé et d'une rémunération stable, tandis que plus de 7000 personnes percevront une aide individuelle à la formation.

Face à la crise, la Région prévoit le doublement des chèques reconversion, dont le montant moyen est voisin de 1600 euros, qui contribueront à répondre aux besoins de formation de nombreuses personnes touchées par les licenciements économiques.

Même mobilisation en faveur de l'apprentissage dans les 38 centres de formation actifs sur le territoire breton.

Les prochaines lois de décentralisation permettront de clarifier les missions de l'État et des collectivités locales dans les domaines de l'action économique, de la formation professionnelle et des politiques en faveur de l'emploi.

Sur le terrain, les intercommunalités continueront à agir en proximité avec les acteurs économiques. Les décisions nationales et les stratégies régionales n'ont de sens et d'efficacité que si elles s'incarnent dans l'action locale, en lien étroit avec les intercommunalités et les communes à qui incombent les investissements dans les équipements publics qui contribuent à l'attractivité de nos territoires.

C'est dans cet esprit que je reste en lien constant avec les élus locaux et la population dans l'exercice de mes mandats de député et de Conseiller régional.

C'est ce dialogue permanent entre les réalités locales et les productions législatives qui nourrit et enrichit le travail au service de l'intérêt général et du bien public.